

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 15/01/2026

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 30/01/2026

N° DELIBERATION : 2026-03

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE- MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE SUR GRANGE-NEUVE - TRANCHE 1

Nbre de membres en exercice	22	
Nbre de membres présents ou représentés	18	
Nbre de suffrages exprimés	18	
VOTE	Pour	18
	Contre	
	Absentions	

Syndics titulaires présents : M. André BERNARD (Président), M. Frédéric MAILLET (Vice-Président), M. Luc BARTOLO, Mme Marie-Hélène ARGENCE, M André ROUX, M Daniel LEYDIER, M Guillaume GRETER, M Olivier JACQUET, M Michel BRES, M Rémy SALIGNON.

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M Michel GONTIER donne pouvoir à Mme Hélène ARGENCE
M Jean-Marc LONG donne pouvoir à M Frédéric MAILLET
M Frédéric FRIZET donne pouvoir à Mme Hélène ARGENCE
M Jérôme ROUCH donne pouvoir à M André BERNARD
M Franck REY donne pouvoir à M André ROUX
M Sébastien CLAUDEL donne pouvoir à M André ROUX
Mme Brigitte TRAMIER donne pouvoir à M André BERNARD
M Thierry USSEGLIO donne pouvoir à M Frédéric MAILLET

Syndics titulaires absents excusés :

M Clément LAUZIER, M Michel RECORDIER, M Stéphane POINT, M Guillaume VANDERSTEEN

Le Président rappelle que lors du conseil syndical du 15 décembre a été acté une demande de subvention au Plan Stratégique National FEADER concernant la première tranche de travaux de modernisation du secteur de Grange-Neuve.

En effet, la modernisation des irrigations sur ce secteur est particulièrement urgente. Il est actuellement desservi par un réseau gravitaire vieillissant et fuyard. Le système en place n'est pas satisfaisant car il ne permet pas aux exploitants de faire de l'irrigation sous pression. De plus, il est très consommateur en énergie et en eau.

Le projet global de modernisation a été découpé en 3 phases de travaux distinctes et consiste à :

- implanter un réseau de canalisation sur le territoire du projet afin de remplacer le linéaire de canaux à ciel ouvert existant ;
- créer une station de pompage équipée d'un système de comptage de l'eau afin de permettre la desserte en eau sous pression du périmètre.

Les travaux de la phase 1 du projet de modernisation comprennent la construction d'une nouvelle station de pompage, la réhabilitation et la mise en sécurité de la prise d'eau existante, et la pose 7,2 km de canalisations sous pression pour desservir 56ha de périmètre. Le cout des travaux est estimé à 6 697 460 HT.

Ce projet va permettre la réalisation d'économie d'eau sur la ressource en eau Rhône et d'aider les exploitants agricoles des communes de Chateauneuf du pape, Bedarrides et Sorgues à s'adapter aux changements climatiques. Il correspond parfaitement aux objectifs du Plan 5 Rhône de la CNR (Compagnie National du Rhone).

Il est donc proposé aujourd'hui de faire une demande de subvention complémentaire à la CNR sur cette Tranche 1 du projet de modernisation.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

- **Subvention dans le cadre du PSN (Plan Stratégique National FEADER)**
Taux de financement 80%
Montant : 5 357 968 € HT
- **CNR (Compagnie national du Rhône)**
Taux de financement 15%
Montant : 1 004 619 € HT
- **Autofinancement ASA**
Taux : 5%
Montant : 334 873 € HT

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve le nouveau plan de financement de l'opération

- Sollicite la CNR pour une aide de 1 004 619 € HT correspondant à 15% du montant global

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. ...'.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. ...'.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.